

Des aides à l'implantation

Des aides à l'implantation
Des aides à l'implantation

Le Grand Dax aide à l'implantation des entreprises désireuses de s'installer sur notre territoire. Des aides complémentaires peuvent donner un coup de pouce à vos projets : Etat, Région, Département, Europe.

Le Grand Dax, un relais pour faciliter l'implantation des entreprises

- [CCI des Landes](#)
- [Conseil Général des Landes](#)
- [Conseil Régional d'Aquitaine](#)

Le Grand Dax, un territoire éligible aux aides à l'installation

Les aides à l'implantation

Les entreprises qui s'implantent sur le territoire de l'agglomération sont éligibles aux Fonds Européens, à la Prime d'Aménagement du Territoire et à une exonération de la Taxe Professionnelle Unique.

Les Fonds Européens

L'intervention des Fonds Européens est envisageable en complémentarité d'une aide publique pour tout projet d'investissement dans la limite de 27% des investissements toutes aides confondues.

Trois fonds d'intervention :

- FEDER pour l'industrie
- FEADER pour l'agriculture
- [FSE](#) pour la formation et emploi.

La Prime d'Aménagement du Territoire

Cette subvention d'équipement est accordée par l'Etat aux entreprises françaises ou étrangères réalisant des programmes ayant une répercussion sur l'emploi.

La Taxe Professionnelle Unique (TPU)

Les établissements professionnels qui s'implantent sur le territoire de l'agglomération bénéficient d'une exonération de la TPU pour une durée de deux ans, sous réserve de certaines conditions. La Taxe Professionnelle Unique est fixée à 18,21 % sur tout le territoire.

Non

